



# La Lettre

## LES INDICES AU 01/04/2008

CAC 40 : 4 850

DJ Euro Stoxx 50 : 3 729

Dow Jones : 12 513

OAT 10 ans : 4,16 %

Inflation : + 2,8 %  
depuis 01/04/07Indice réf des loyers : 114,30  
au T4 2007Tranche A par mois :  
2 773 €Tranche B par mois :  
2 773 € à 11 092 €Tranche C par mois :  
11 092 € à 22 184 €

Point AGIRC : 0,4132 €

Point ARRCO : 1,1648 €

## EDITO

### Ouf quel trimestre !

Il n'y a pas que le climat qui semble détraqué, il y a manifestement toutes les places boursières car aucune n'y a échappé.

Devant un tel déferlement de mauvaises nouvelles, d'anticipation à la baisse et les annonces farfelues des oiseaux de mauvais augures parlant de krach mondial (cf. Jacques ATTALI « nous sommes en 1928 »), **comment se positionner ?**

Nous devons comme d'habitude garder la tête froide sachant pertinemment qu'après la hausse, il y a souvent des baisses et que dans ces moments là, il faut saisir les bonnes opportunités à venir.

A ne pas en douter, les grandes valeurs exportatrices françaises et européennes trouveront la force nécessaire de passer cette année, en gagnant des parts de marchés, car à notre avis on ne peut plus arrêter la montée en puissance des marchés émergents.

Le manque de visibilité actuelle nous laisse penser qu'il vaut mieux attendre les premiers chiffres du 1er trimestre 2008 pour commencer à anticiper un retour sur les marchés par dose homéopathique.

La sécurisation des plus values sur l'euro de nos contrats sélectionnés apportera une réponse la plus adaptée sur cette année 2008.

N'hésitez pas contacter votre conseiller pour en discuter.

## ACTUALITES

### ACTUALITÉ FISCALE

#### Impôt sur le revenu

► Les déclarations pré-remplies seront distribuées entre le **24 avril et le 15 mai 2008**.

#### Déclaration « papier »

La date de dépôt des déclarations papier, au titre de l'impôt sur le revenu, pour l'ensemble des contribuables est fixée par l'administration fiscale au **vendredi 30 mai 2008 minuit**.

#### Déclaration via internet

L'ouverture du service sera réalisée à partir du **2 mai 2008** Toutefois, si la déclaration s'effectue par Internet, la date limite est reportée jusqu'à fin juin. Elle sera fonction de la zone de vacances scolaires dont dépend le déclarant :

- zone B et la Corse : mercredi 11 juin 2008,
- zone A : mardi 17 juin 2008,
- zone C et Dom : mardi 24 juin 2008

#### Les F.I.P.

Le fonds d'investissement de proximité, ou FIP, est un outil de diversification qui bénéficie d'un **avantage fiscal à l'entrée**. Un pourcentage de **60% de l'actif doit être investi dans des PME**, le solde du portefeuille placé le plus souvent en Sicav.

#### Articulation de la réduction IR et de la réduction ISF

Exemple :

Un couple souscrit pour 50 000 € de FIP dont le quota de société éligible est de 70 % sous réserve de conserver les parts 8 ans, le couple bénéficiera des réductions suivantes :

$$50\,000\text{ €} \times 70\% \times 50\% = 17\,500\text{ € de réduction d'ISF au titre de 2007}$$

$$50\,000\text{ €} \times 30\% \times 25\% = 3\,750\text{ € de réduction au titre de l'IRPP 2008.}$$

**Soit un total de 21 250 € de réductions d'impôt soit 42,50 % du montant investi.**

8 ans plus tard Ayant satisfait son engagement de conservation, l'investisseur qui cède 8 ans plus tard ses parts de FIP et réalise une plus-value importante, sera exonérée d'impôt (hors prélèvements sociaux).

#### Exonération ISF des FIP éligibles à la réduction d'ISF

Les souscriptions de parts de FIP éligibles à la réduction d'ISF bénéficient d'une exonération de la valeur des parts.



Les bureaux de Palmer  
1, allée Elsa Triolet  
33150 CENON

Téléphone : 05 57 77 71 00

Télécopie : 05 57 77 71 01

ffourcade.cfpg@wanadoo.fr

www.cfpg.fr



# CFGP

CONSEIL FINANCE GESTION DE PATRIMOINE  
À TOUTES LES ÉTAPES DE LA VIE: FAIRE AVEC VOUS LES BONNS CHOIX

## RAPPEL

### Vos interlocuteurs

#### Direction et Conseillers

**F. Fourcade :**

05 57 77 71 02

**A. Oden :**

05 57 77 18 43

**T Jacob :**

05 57 77 71 00

**R. Andrieu :**

05 57 77 71 05

#### Assistance commerciale

**M-L. Meulebrouck :**

05 57 77 18 42

**S Vidal :**

05 57 77 71 00

**S Hebrard :**

05 57 77 71 00

**S Lavery :**

05 57 77 18 40

## ACTUALITES JURIDIQUES

*Assurance vie : la déclaration à la succession n'est pas civilement obligatoire  
(Cass. civ. 1 12/12/2007) Légifrance - 12/12/2007*

### Problématique

Le recel successoral peut être défini comme une fraude consistant à détourner un effet de la succession, en vue de se l'approprier et de frustrer les autres cohéritiers de la part devant leur revenir dans les choses diverties ou dissimulées.

L'assurance est vie est hors succession selon l'article L.132-13 du Code des assurances sauf en cas de primes manifestement exagérées.

### Le bénéficiaire doit-il déclarer les sommes reçues au titre de l'assurance vie ?

### Synthèse

Arrêt La Cour confirme le jugement d'appel aux motifs que « s'agissant d'un contrat d'assurance-vie, dès lors que le capital ou la rente payables au décès du souscripteur et que les primes versées par lui, sauf preuve judiciairement constatée du caractère manifestement exagéré de celles-ci eu égard à ses facultés, ne sont pas soumis à rapport à la succession, la non-révélation de l'existence du contrat par un héritier n'est pas constitutive, par elle-même, d'un recel successoral, faute d'élément intentionnel. »

**Le bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie n'a donc pas civilement obligé à une déclaration des capitaux obtenus au titre de contrats d'assurance-vie souscrits par le défunt.**

## ACTUALITES SOCIALES

« Le déficit du régime général de la sécurité sociale devrait atteindre 12 milliards d'euros en 2007, selon les prévisions de la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS). Ce déficit, plus important que celui prévu par la loi de financement de la sécurité sociale du 21 décembre 2006 - 8 milliards - concerne essentiellement les branches maladie et vieillesse » indiquait récemment le site Internet du Premier ministre. Et de préciser que « du fait du nombre accru de départs en retraite, la branche vieillesse voit son solde se dégrader de 2,8 milliards d'euros par rapport à 2006 ».

## ACTUALITES FINANCIERES

### *Livret A : dans toutes les banques le 1er janvier*

Prévu initialement pour le 1er octobre, la généralisation du Livret A interviendra le 1er janvier 2009 selon la ministre des Finances.

### *Fonds Optimiz...*

[www.cfgp.fr](http://www.cfgp.fr) met à votre disposition un simulateur de performance de vos fonds OPTIMIZ

### *Un fonds à la Une*

Dans les périodes difficiles la valeur refuge que représente l'or a souvent eu le vent en poupe, aussi CFGP a sélectionné un fonds qui ne manquera pas d'intéresser l'investisseur averti.

**MLIIF WORLD GOLD FUND (908412)**

**Code ISIN : LU0090841262**

**Classification : Actions Sectorielles - Or et matières premières**

Date de calcul des performances : 28/03/2008

Perf. début d'année :	-0,40%
Perf. 1 semaine :	1,77%
Perf. 1 mois :	-12,76%
Perf. 3 mois :	0,80%
Perf. 1 an :	21,19 %
Perf. 2 ans :	23,99 %
Perf. 3 ans :	103,82 %
Perf. 5 ans :	169,88 %
Volatilité :	28,73%